# SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE BREST ET DU LÉON

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Parution le samedi 8 juin 2024

Cahier de l'Iroise n° 242

« Corsaires & Armateurs »

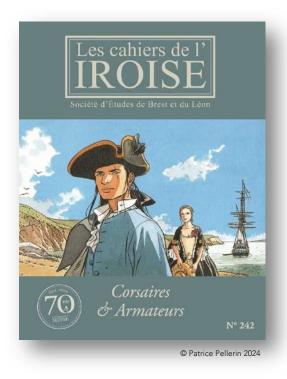
Présentation le samedi 8 juin 2024 à 11<sup>h</sup>30 à l'auditorium des Capucins dans le cadre de la journée commémorant le 70° anniversaire de la Société d'Études de Brest et du Léon, éditrice depuis 1954 des Cahiers de l'Iroise.

### **ÉDITORIAL** (extrait)

Ce numéro du 70<sup>e</sup> anniversaire de notre société renoue avec deux thématiques chères aux Cahiers de l'Iroise : celle du Brest d'avant-querre et celle du lien entre Brest et la mer. Il s'attache aux hommes, Corsaires et Armateurs. La différence entre pirate et corsaire est connue. Le premier, homme sans aveu qui, par lucre et vision libertaire - marginal dans une société juridiquement inégalitaire -, s'autorise à s'emparer de toute cargaison à sa portée. Son navire, à l'équipage multinational, attaque même les voiles de sa nation. Pris, ce gibier de potence est pendu. Le corsaire lui est titulaire d'un titre de son gouvernement (lettre de marque ou commission en course, commission en guerre et marchandises) l'autorisant à « courir sus » aux navires ennemis en représailles. Il l'épargnera en cas de capture. Marins du commerce, voire de la pêche, changent d'activité en temps de guerre. Leurs capitaines peuvent atteindre à la célébrité qu'ils soient fictifs (Yann de Kermeur) ou héroïques (Trouin, Járy ou Le Turc). Aujourd'hui, les deux termes de notre sujet sont parfaitement identifiés. L'armateur est celui qui pourvoie un navire pour une campagne, lui fournissant équipage, vivre et matériels, l'armant selon le lexique maritime. Il n'est pas obligatoirement le propriétaire du navire qu'il peut louer. Avant 1856 et son interdiction au Congrès de Paris par la plupart des Puissances européennes, le corsaire est clairement défini comme un marchand autorisé à s'emparer d'unités ennemies...

Olivier CORRE

Rédacteur en chef du Cahier de l'Iroise n° 242





### **CONTACTS & INFOS**

## societe.etudes29@gmail.com

Numéro en vente 25 € à la **Librairie Dialogues** et chez **Brest Philatélie** (18, rue de Lyon) 32 € (port compris) sur **cahiersdeliroise.org** 

#### **SOMMAIRE**

Avant-propos 70° anniversaire de la Société d'Études de Brest et du Léon

Éditorial – Corsaires & Armateurs Olivier CORRE

Brieg HASLÉ-LE GALL Ar Sparfell, le corsaire brestois de Patrice Pellerin

Antoine RIVAULT Les corsaires brestois au temps du siège de La Rochelle – 1627-1628 Jean-Yves NERZIC René Trouin, dit Duguay-Trouin, armateur malouin, corsaire brestois

Jean-Yves GUENGANT L'expédition du « Forty-Five » – Bretagne-Écosse, 1745

**Hugues COURANT** Une histoire de corsaires

Jean-Pierre THOMIN Landerneau et la guerre de course au XVIII<sup>e</sup> siècle

Dominique DERRIEN « Les heureuses courses » de Jean-François Riou-Kerhallet (1746-1827)

Olivier CORRE Corsaires zélandais à la pointe bretonne – 1781-1782

François OLIER La mutinerie du HMS *Danae* devant Le Conquet le 14 mars 1800

Gilles CARDINAL Mauvaises prises

Un corsaire américain à Brest – 1813 Jean-Jacques GRALL

Jean-Paul CHEVILLOTTE Quand le caboteur le Gaulois se prend pour un corsaire

LE CHOIX DE LA RÉDACTION :

Jean-Yves BESSELIÈVRE

Annie VOLAND

et votre habituelle rubrique

Brest, le dernier plan-relief – 1942

Vente des biens du manoir de Keroual en 1690

**VOIR ET LIRE** 









